

FT XX - La surdité

A) Définition du handicap en France (loi du 11 février 2005) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

B) La théorie des cuillères

Formulée en 2003 par Christine Miserandino, la théorie des cuillères est une métaphore pour montrer la gestion de l'énergie physique et/ou mentale que nécessitent les activités quotidiennes pour les personnes en situation de handicap.

Dans cette théorie, un nombre précis de cuillères est affecté à une action précise par la personne handicapée. Par exemple : s'habiller prendra une cuillère, mais faire les courses pourra en prendre deux ou trois.

Le nombre de cuillères étant limité par jour (environ une douzaine), cela implique pour la personne handicapée une planification afin de ne pas être épuisée prématurément. Récupérer des cuillères n'est possible que via un temps de repos et/ou de la rééducation. Le stock de cuillères à la fin d'une journée peut être négatif, tout comme devoir emprunter des cuillères qui auraient pu être affectées à la journée du lendemain. Cela implique donc de faire des choix en permanence.

Pour en savoir plus : <https://ludosens.com/blog/la-theorie-des-cuilleres.html>

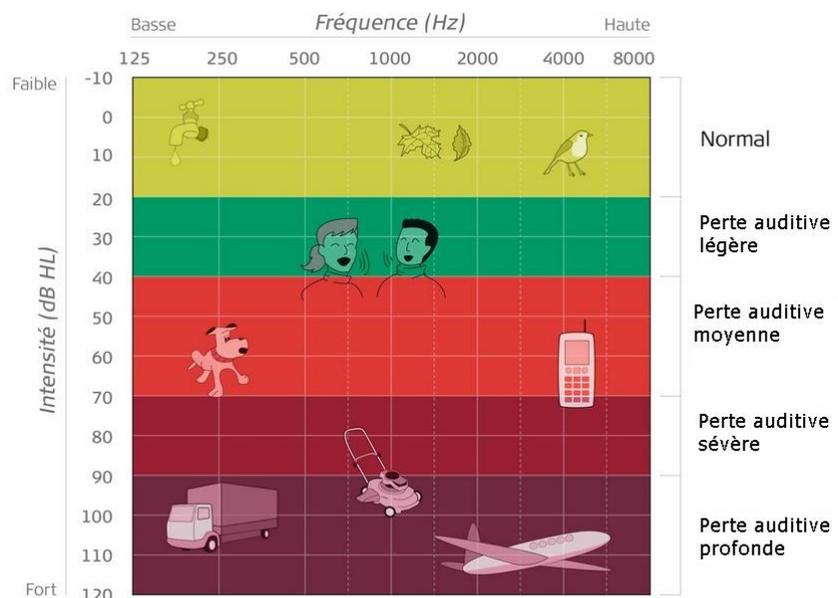
Lien en anglais de la théorie originelle : <https://butyoudontlooksick.com/articles/written-by-christine/the-spoon-theory/>

C) Définition de la surdité : malentendant ou sourd ?

Plusieurs termes sont possibles en fonction des critères retenus. Ceci s'explique par le fait qu'il y a plusieurs causes de surdités (de naissance, suite à une maladie etc.) différents âges d'apparition et différents types de surdités (de perception, de transmission, évolutif ou non).

De façon générale, comme le montre le graphique à droite, la surdité est classée selon 5 degrés :

1. Surdité légère
2. Surdité moyenne
3. Surdité sévère
4. Surdité profonde
5. Surdité totale = cophose.



En fonction du degré, les conséquences seront différentes sur l'audition de la personne malentendante ou sourde et sur ses moyens de communiquer avec son environnement.

C'est la personne malentendante ou sourde qui vous dira comment elle se qualifie elle-même : malentendante, sourde, déficiente auditive etc.

D) Les moyens de communication des personnes malentendantes ou sourdes

1) Les appareils auditifs

De nombreux systèmes existent, mais nous allons ici montrer les deux principaux :

- La prothèse auditive sert à amplifier le son. L'ensemble du système peut être enlevé par la personne qui l'utilise (image 1).
- L'implant cochléaire, contrairement au précédent système, nécessite une opération chirurgicale ; il y a donc deux parties (une partie interne et une partie externe). Pour résumer, il transforme les sons en signaux électriques envoyés directement au nerf auditif (image 2).



image 1

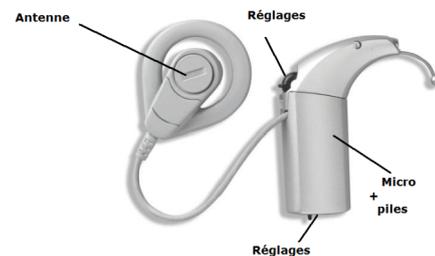
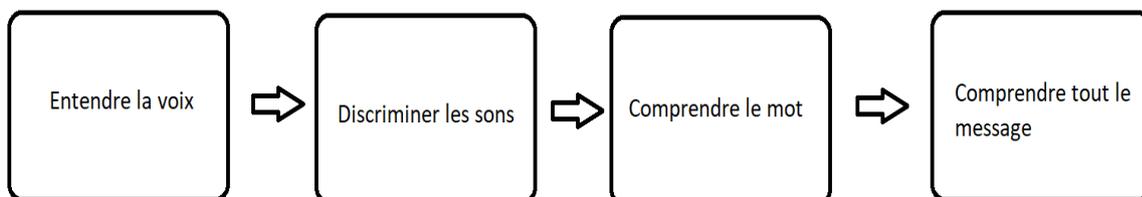


image 2

À savoir :

Les prothèses auditive et les implants ne restituent pas une audition dite « normale » car :

- Entendre la voix ne signifie pas discriminer les sons ou comprendre les mots
- Comprendre « des » mots ne signifie pas recevoir la totalité du message



2) Les moyens de communication

En introduction de cette partie, il faut connaître le processus cognitif appelé « la suppléance mentale ». Ce processus est dû au fait que même appareillées, quel que soit le degré de perte auditive, les personnes malentendantes ou sourdes sont confrontées à une imprécision plus ou moins forte de la réception auditive et doivent la compenser plus ou moins mentalement pour comprendre le message transmis.

Dans ce cadre, l'expression non-verbale (visage, gestuel, corps) sera fondamentale pour saisir le contexte et/ou l'intention du locuteur, les personnes malentendantes ou sourdes ne pouvant pas forcément entendre les intonations de la voix.

Lecture labiale : la lecture sur les lèvres (ou l'oralisme dit simple)

Il s'agit du moyen le plus connu du grand public qui l'associe généralement à la surdité. Néanmoins ce moyen n'est pas dénué de limites : il existe des sons invisibles sur les lèvres (g, k, r par exemple), des sosies labiaux (c'est-à-dire des sons se formant de façon similaire sur les lèvres) ou encore le fait que la prononciation et l'articulation sont propres à chaque personne.

Exemple de quelques mots qui posent fréquemment problème :

- Guide / Guilde / Git / Kit / Kilt
- Hallebarde / Allemagne
- Druide / truite

Langue parlée complétée (LPC) :

La langue parlée complétée a été mise en place dans les années 1970 pour pallier aux limites de la lecture labiale. Elle permet de différencier les divers sons de la langue parlée, donc d'enlever les confusions liées aux sosies labiaux. En plus de la prononciation du mot, vient s'ajouter un geste de complément effectué avec la main près du visage. Ce geste permet ainsi de rendre visibles tous les sons et d'ôter la confusion issue de la seule lecture sur les lèvres.

Ce dispositif n'est donc pas une langue mais un complément à la lecture labiale, visant à rendre visible la parole. Il est adapté à une soixantaine de langues parlées dans le monde : LfPC (français ; langue française parlée complétée), Cued Speech (anglais), Palabra Complementada (espagnol) etc.

Le fonctionnement de la LPC en français et d'autres langues est le suivant :

- Décomposition de la prononciation du mot en binôme voyelle – consonne.
- Place de la main = voyelle
- Forme de la main = consonne.

Langue des signes (LS) :

« Les langues des signes désignent les langues gestuelles que les personnes sourdes ont développées pour communiquer. Elles assurent toutes les fonctions remplies par les langues orales. » (Wikipédia)

Il ne s'agit pas d'une langue universelle dans la communauté sourde et malentendante à travers le monde. Chaque pays a sa langue des signes. Par exemple : LSF (langue des signes française), ASL (langue des signes américaine), BSL (langue des signes anglaise), LSB (langue des signes belge) etc. C'est une langue au sens propre du terme, comme une langue orale : chaque langue des signes a une syntaxe, un vocabulaire et des accents qui lui sont propres. Par accent, cela signifie qu'un mot ne sera pas signé de la même manière entre deux régions.

Concernant la LSF (langue des signes française), il s'agit d'un marqueur très fort d'identité pour une grande partie de la communauté sourde française. Ceci est dû au fait que la LSF a été interdite au profit de la méthode « oraliste » dans l'enseignement des jeunes sourds entre les années 1880 et les années 1970. Et c'est seulement en 2005 que la LSF ne sera finalement reconnu comme langue au travers de la loi.